

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEL-CENSOIR DU JEUDI 31 MARS 2011

Compte rendu affiché le :

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures. L'an deux mil onze, le trente et un mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est présenté sous la présidence de Monsieur BOHAIN Jean-Claude, Maire

Etaient présents :

M. BOHAIN, Maire

M. CHARRAULT, M. GUILBERT, M. REVIRON, Adjoints

Mme BERNARD, M. DROUARD, M. DEMANCHE, Mme BOSTYN, M. AUCAMUS, Mme IENZER, M. POLY, M. JOVET, Mme DEBRAND

Absent : M. DE LA GRAVIERE

Le compte rendu du 24 février 2011 est adopté à l'unanimité sans remarque

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION COMITE DE FOIRE DU VEZELIEN

Monsieur Hervé Eypert, Président du Comité de Foire du Vézélien présente l'association ; il souhaite regrouper les communes du canton pour faire connaître le patrimoine et les associations de chaque collectivité. Le thème choisi pour l'année 2010 s'orientait autour du vin, de la musique, de la peinture et de la littérature. Le but de cette foire est de rassembler 18 communes. Elle aura lieu à Vézelay le 26 juin 2011 de 8h00 à 18h00. L'adhésion pour chaque commune s'élève à 0,50 € par habitant. La commission tourisme se réunira afin d'inviter les associations de la commune et leur proposer de participer à cette manifestation.

2. COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS POUR L'ANNEE 2010

Les comptes de gestion du Percepteur sont présentés au Conseil Municipal et ceux-ci sont conformes aux comptes administratifs de la commune. Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Charrault, premier Adjoint, approuve les comptes administratifs de 2010 et donne quitus au Maire pour sa gestion.

COMPTES ADMINISTRATIFS : RESULTATS DE L'EXERCICE 2010

- DE L'EAU

Investissement	Excédent de	1 120,06 €
Fonctionnement	Déficit de	2 412,03 €

- DE L'ASSAINISSEMENT

Investissement	Excédent de	4 339,15 €
Fonctionnement	Déficit de	207,70 €

- DE LA COMMUNE

Investissement	Excédent de	331 144,16 €
Fonctionnement	Excédent de	90 539,43 €

- DU CCAS

Investissement	-----	
Fonctionnement	Déficit de	68,00 €

3. VENTE DE CASES URNES

Toutes les cases urnes du columbarium sont vendues. Les élus décident d'en racheter 4 pour un montant de 2 992,27 €. Cette acquisition sera prévue en section d'investissement au budget primitif de la commune. Il est décidé des tarifs suivants pour la vente de ces nouvelles cases urnes :

- 450,00 € pour 30 ans
- 300,00 € pour 15 ans

4. ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire fait part d'un courrier de l'EDF qui informe les collectivités qu'à compter du 1^{er} janvier 2011, une taxe locale supplémentaire est créée sur les sites d'éclairage public. Avec l'accord des élus, le Maire demandera une étude et un devis à l'entreprise Somelec afin d'envisager la réduction de la durée de fonctionnement de l'éclairage public durant la nuit.

5. ETUDE ET CONSTRUCTION D'UN SILO DE STOCKAGE DES BOUES, REHABILITATION D'UN SIPHON, RENFORCEMENT DES BRANCHEMENTS PLOMB DU RESEAU D'EAU

Le Conseil Municipal décide d'entreprendre des travaux de renforcement des branchements plomb rue du Colonel Rozanoff, de réhabiliter le siphon et de construire un silo de stockage des boues. Ces travaux sont prévus en

investissement sur le budget de l'eau et de l'assainissement. Les élus autorisent le Maire à signer les devis, à demander les subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de contracter les emprunts nécessaires à la réalisation de ces ouvrages.

6. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLEGE ET LYCEE DE TOUCY

Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du Syndicat Intercommunal des Collège et Lycée de Toucy concernant la participation aux frais de fonctionnement de ce syndicat pour l'année 2010/2011. La participation s'élève à 109,65 € pour 3 enfants scolarisés au collège de Toucy. Les élus acceptent de verser cette contribution.

7. ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE L'YONNE

L'assemblée délibérante ne souhaite pas adhérer à l'association AMRY pour 2011.

8. INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEDECIN

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'éventuelle installation d'un nouveau médecin dans la commune. Afin de l'aider financièrement jusqu'à ce qu'il ait acquis une patientèle, et sous réserve que le cabinet soit disponible, les élus autorisent le Maire à signer un bail avec la Communauté de Communes du Vézélien pour prendre en charge les loyers du pôle santé durant 6 mois, ainsi que l'acquisition de mobilier et matériel médical ; une convention entre la commune et le nouveau médecin sera établie ; elle précisera les modalités de remboursement des frais avancés par la commune de Châtel-Censoir, au profit du nouveau médecin. Cette décision permettra aux habitants et vacanciers de la commune de bénéficier d'un service de soins médicaux sur site.

9. COURRIERS DIVERS

- a) L'association de football de Châtel-Censoir se propose d'installer elle-même la barrière pour protéger les vestiaires.
- b) Le Collège Saint-Remacle Stavelot en Belgique demande l'autorisation de passage d'une randonnée cycliste sur notre territoire le 13 juin 2011.
- c) L'Agence de Développement Touristique de l'Yonne, dans le cadre du concours départemental des villages et maisons fleuris recommande un entretien accru des bords du canal et du camping afin de contribuer à une meilleure attractivité du site.

d) Dans le cadre de son pèlerinage annuel à Vézelay, la Communauté Ain Karem demande un hébergement pour 150 pèlerins avec 25 tentes au camping municipal durant la nuit du 28 mai 2011. Le Conseil Municipal décide de leur facturer un forfait de 350,00 €.

e) Pour information, Radio Avallon propose aux associations adhérentes un hébergement sur son site Internet.